

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FAMILLE,
SECURITE SOCIALE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

JUSTICE NOUVEAU SOCIAL

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 711 du 31 03 87 *M. Bay*
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1986; de certains Administrateurs de Santé des cadres de la catégorie A, Hierarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois(3) ans

en tête: DZON Pierre

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires;
/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires;
/u le décret n° 65/50 du 16 Février 1965, fixant le statut commun des cadres Administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du Congo;
/u le décret n° 65/470/FP du 25 Juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
/u le décret n° 85/377 du 10 Juillet 1986, sur la prise d'effet des avancements et recassements;
/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du premier Ministre;
/u le décret n° 85/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement;
/u le décret n° 85/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement;
/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, Avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;
/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 3 Juin 1986.
/u le décret n° 62/198/FP du 5 7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

LE DE CRET :

.../...

~~Article 1er.~~ - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1986, les Administrateurs de Santé des cadres de la catégorie A hiérarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique de la République Populaire du Congo dont les noms suivent:

Pour le 2° échelon A 2 ans

- DZON (Pierre) \ L.N.S.P. B/ville
- MBOUKOU Pauline \ DGSP B/ville
- SAMBA (LEVY Bernard) \ D E P B/ville

A 30 Mois

- GNIMI (Gaston) \ Sté Niari
- NTSIEMO Sylvain \ DGSP B/ville

Pour le 3° échelon A 2 ans

- ALLANGA (Fidèle Célestin) \ MSAS B/ville
- ANDERE Anatole \ DSAF B/ville
- BOUKAKA Fidèle \ Sté Scol. B/ville
- BOUKA (François Serge) \ D.E.P B/ville
- DZALAMOU Michel \ Hop. Gnl B/ville
- ELO Jacques \ Coord. OMS
- KIYINDOU née MILANDOU (Jacqueline) \ DMP B/ville
- KOUBASSANA-NAKA Marcellin \ Sté Scol. B/ville
- LEBANITOU (Léon) \ DGAS B/ville

A 30 Mois

- MOUNDAYA Louis de GONZAQUE de Bernard \ H. Gnl B/ville
- NSIKA (Thomas) \ Hop. A. Sicé

Pour le 4ème échelon A 2 ans

- BABOTE (Martine) \ DGSP B/ville
- MPASSI Fabien \ DSAF B/ville
- MAKELET (Jean Benoît) \ Hop. Gnl B/ville

A 30 Mois

- NGOYA (Médard) \ Hop. A. Sicé

Pour le 5ème échelon A 2ans

- FOUTOU-MOUNGUENGUE née LEMBE (Thérèse) \ DGAS B/ville
- SAMBA née BICKINDOU Paule \ Coord. OMS B/ville

Pour le 6ème échelon-A 2 ans

- NGOUOMBA (Pierre) \ Hyg. Et Assain. B/ville
- NKOUAHATA Casimir \ Stage France
- LECKOMBA (Jean Eugène) \ Stage Bulgarie

Pour le 7ème échelon A 2 ans

- GOMA Felix \ DGSP B/ville
- HOBAIN-MONGO (Gabriel) \ DGAS B/ville

Moussi

Pour le 9ème échelon - A 2 ans

- BOUKAKA-OUADIABANTOU Devoué (Bonaventure)

MSAS B/ville

Article 2.- Avancera en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

Pour le 2ème échelon

- LOUFOUMA (Jean)

DGSP B/VILLE

Article 3.- Conformément aux dispositions du décret 86/877 du 18 ^{envisagé} 7.86
Cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4.- Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel
~~de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.~~

47

Par le Premier Ministre

Brazzaville, le 31 Mars 1987

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et des Relations
Garde des Sceaux

Alain Bembé

Ange Edouard POUNGUI

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS.

DGPP/DGPCE.....	3
DGB.....	3
DCF.....	1
MSAS.....	1
DGSP.....	3
SGG/BC.....	3
INT.....	29
JORPC.....	1
BST/DGFP.....	2
DOSSIER.....	1

X